

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—
LA SITUATION À BATHURST (N.-B.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Le secrétaire parlementaire, qui pourrait répondre de façon plus logique à cette importante question, peut-il nous dire s'il a reçu l'assurance que la situation qui règne à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, a été rectifiée et si une rencontre a eu lieu ce matin avec les étudiants et les clients en cause? Pourrait-il nous dire, en dernier lieu, la raison qui a motivé la fermeture, hier, du bureau d'assurance-chômage causant ainsi un surcroît d'inquiétude?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): j'essaierai volontiers de répondre à cette question, et je donne l'assurance à nos vis-à-vis que nous nous préoccupons de ce côté-ci de la Chambre autant qu'eux-mêmes du chômage.

Des voix: Oh, oh!

M. Muir: Faites donc quelque chose alors!

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre je vous prie. Le secrétaire parlementaire pourrait éventuellement répondre à la question.

M. Perrault: Merci, monsieur l'Orateur. Le président de la Commission d'assurance-chômage, M. DesRoches accompagné du directeur régional, M. Foster, a rencontré divers groupes locaux de Bathurst. Il s'est avéré que seules quelques réclamations ont subi un retard et l'on y a remédié immédiatement. Les suggestions des chefs de groupes locaux visant à améliorer le service feront cependant l'objet de toute l'attention voulue et la Commission est disposée à adopter toute proposition de nature à réaliser cet objectif dans la région.

Une voix: C'est malhonnête et vous le savez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remarque qu'il y a de nouveau quatre ou cinq députés qui veulent poser des questions supplémentaires à ce sujet. Si les députés estiment que l'on devrait consacrer toute la période des questions de ce matin à cette seule question, la présidence ne peut s'y opposer; je proposerais toutefois, si les députés me le permettent, que nous passions à un autre sujet, quitte à revenir à cette question à la fin, s'il nous reste du temps. Je vais accorder encore cinq minutes à l'étude de cette question importante en donnant la parole, tout d'abord, au député de Hamilton-Ouest.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—
LE RÔLE DU COMITÉ

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. Étant donné qu'il a dit qu'il se posait certains problèmes dans l'administration de la Commission de l'assurance-chômage, et vu que le ministre a bien affirmé être en faveur de la convocation du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin que ce dernier étudie la question, le secrétaire parlementaire userait-il de son influence auprès du premier ministre pour lui conseiller de convoquer le comité, de sorte que l'on puisse examiner cette histoire sordide?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là une proposition plutôt qu'une question. Je cède la parole au député d'Oxford.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS—
LA RÉOUVERTURE DE BUREAUX LOCAUX

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question sur le même sujet au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de qui relève également la Commission d'assurance-chômage. Le secrétaire parlementaire voudrait-il recommander à la Commission d'assurance-chômage la réouverture immédiate des bureaux locaux fermés il y a quelque deux ans, alors que plusieurs députés de tous les partis avaient donné l'avertissement que cette fermeture provoquerait le désordre que nous connaissons à l'heure actuelle? Cette mesure amènerait peut-être une solution rapide au problème.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Un certain nombre de bureaux d'assurance-chômage ont été ouverts en janvier, au moment de l'universalisation du meilleur régime d'assurance-chômage au monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège. Une très grave situation existe, vu la réponse initiale du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet du nombre de demandes de prestations auxquelles on ne donne pas convenablement suite. Le secrétaire parlementaire a déclaré que 1 p. 100 ou moins des assurés ne reçoivent pas les prestations. C'est la première fois que j'entends ce chiffre.

Des voix: Au fait!

M. Coates: Ne vous inquiétez pas, j'y arrive. Quand la question fut mise sur le tapis à la Chambre, en décembre, le ministre du Travail, maintenant ministre de la Main-d'œuvre et toujours chargé de la Commission d'assurance-chômage, signala une accumulation de 2 p. 100 des réclamations non étudiées au moment voulu et plus tard, le président de la Commission d'assurance-chômage déclara que 88 p. 100...

• (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député, mais je dois l'interrompre pour un instant. Il a pris la parole en invoquant la question de privilège et il doit en indiquer l'objet immédiatement. Jusqu'à présent, je serais porté à croire et à déclarer qu'il s'agit d'un débat plutôt que d'une question de privilège. Le député nous dirait-il séance tenante en quoi la question de privilège se pose ici?

M. Coates: Ce n'est pas difficile, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail nous a fait une déclaration sur les retards dans les règlements et le président de la Commission d'assurance-chômage, il n'y a pas très longtemps, nous a dit que seulement 88 p. 100 des demandeurs recevaient les prestations. Le ministre du Travail a fait tout récemment une autre déclaration, à la suite d'un très bref sondage, sur le nombre des réclamations qui étaient en souffrance. Aucune des déclarations antérieures ne coïncide avec celle du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre ce matin. Je pense que la Chambre a droit à des précisions sur la façon dont le secrétaire parlementaire conclut au chiffre qu'il a fourni ce matin.